

Nevers, le 11 mai 2020



**NOTE DE SERVICE N° 10
(À faire émarger par les enseignants)**

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale,

**Inspection de l'Éducation Nationale
Nevers 1
DSDEN de la Nièvre
19 place Saint-Exupéry
CS 70074
58028 NEVERS Cedex**

A

Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'écoles
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Mmes et MM. Les Enseignantes et Enseignants
Spécialisés et Psychologues des R.A.S.E.D

Je vais débiter cette note de service en paraphrasant les propos d'une collègue directrice qui répondait par écrit aux questions d'un parent d'élève, tant cet extrait me semble refléter ce que sera cette rentrée des élèves :

« Tous les élèves auront face à eux un enseignant le matin du 14 mai et toute l'équipe enseignante sera en mesure de remplir ses missions pédagogiques même si celles-ci nécessiteront, au regard du contexte inédit, des ajustements et la nécessité sans doute de se « réinventer » tout comme l'équipe pédagogique l'a fait lors du confinement. Après concertation avec l'équipe, pour les 3 semaines à venir, chaque enseignant s'est engagé à poursuivre, en plus du présentiel, « une continuité pédagogique à distance » selon des formes propres à chacun. Il ne repose d'ailleurs que sur la conscience professionnelle de l'équipe que je tiens à saluer. »

Vous allez donc vous retrouver, vous former au protocole sanitaire et poser les jalons d'une école encore totalement inédite. Cet adjectif qualificatif va nous obliger, encore une fois, à « sortir de notre zone de confort » si je reprends les termes là-aussi d'un autre directeur, lors d'un échange téléphonique.

La circulaire de réouverture des écoles en date du 4 mai est accessible à partir de ce lien :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>

Elle propose des pistes pédagogiques pour tous les niveaux. Elle insiste également sur l'attention et l'écoute que l'on devra témoigner auprès de tous les enfants après cette période de confinement. **Les psychologues de l'éducation nationale sont là pour vous accompagner dans cet accueil.**

Vous trouverez également au lien suivant des documents pour accompagner au mieux les élèves en cette fin d'année scolaire :

<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

En pièce jointe enfin la diapositive isolée du power point de la session de formation des professionnels de santé : elle explique de façon explicite **la démarche à suivre quand il s'agit d'un cas suspect de COVID-19**.

Je vous invite vivement à consulter le genially créé par Valérie Perraut, ERUN préélémentaire et Philippe Thémiot, conseiller pédagogique départemental Arts visuels, car il reprend de manière synthétique et opérationnelle de nombreuses ressources dont le protocole sanitaire national. **Il est directement utilisable et pourra servir à vos échanges lors de la pré-rentrée :**

<https://view.genial.ly/5eafff11d948e90d85ccf389/guide-protocole-sanitaire-dsden58>

1/ Le module de formation aux gestes barrières

Selon le planning qui vous a été envoyé, il se déroulera lors d'une des journées de pré-rentrée. Vous pourrez y associer les AESH, les services civiques et le personnel municipal si c'est possible. Je pense notamment aux ATSEM.

2/ L'organisation du temps scolaire

En fonction de la situation de chaque école en lien avec la mairie, vous avez construit des emplois du temps qui diffèrent de ceux que vous aviez l'habitude de suivre avant le confinement.

Je pense par exemple aux rentrées échelonnées, au temps de la pause méridienne avec plusieurs services ou à la prise en charge des élèves par du personnel municipal sur du temps qui était d'ordinaire assigné à la responsabilité de l'éducation nationale.

C'est pourquoi il est nécessaire de conventionner avec la mairie. Je vous joins à cet effet un modèle type de convention qu'il conviendra de renvoyer à la circonscription ainsi qu'à la DIVEL le plus rapidement possible.

3/ L'organisation générale de l'école

Je vous remercie d'envoyer à Natacha Buffet et Fabien Rochette le document qui décrit l'organisation de votre école à partir du 14/05. On y trouvera notamment :

- La liste des personnels présents ou pas dans l'école (si non présence, indiquer le motif) ;
- Organisation retenue par l'équipe (emploi du temps) ;
- Présence d'un protocole définissant la gestion des espaces (circulation, récréation etc..) et du temps (horaires aménagés etc.) avec la convention si nécessaire ;
- Présence d'un document consignant les éléments relatifs à la restauration et au transport.

Plus que jamais, au nom de tous les enfants que vous allez à nouveau scolariser, je vous remercie de votre engagement au service de l'Ecole de la république.

L'équipe de circonscription sera présente dans les écoles dès la semaine prochaine. Elle reste à votre disposition.

Signé

Annette Gien

INSPECTION DE NEVERS 1 – Note de service N° 10 du 11 mai 2020